

CANADA
Province de Québec
M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi le 5 décembre 2011, à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. Marcel St- Jacques, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller
M. Éric Galipeau, conseiller
M. Paul Gorley, conseiller - maire substitut
M. Sylvain J. Forest, conseiller
Mme Francine Jolivette, conseillère

M. Jim Smith, directeur général et secrétaire- trésorier

Présence dans la salle : cinq (5) personnes.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

Note au procès-verbal : Au point numéro 0.7 de l'ordre du jour, période de questions au public, monsieur Clément Chabot, résidant au 19, chemin Potvin et représentant un groupe de citoyens présent déclare à l'assemblée vouloir déposer une pétition signée par des résidents de Messines demandant au conseil municipal de considérer une aide financière pour le nouveau Centre Multifonctionnel de Maniwaki (Club de curling Vallée-de-la Gatineau).

La pétition contenant 19 signatures est déposée à l'assemblée. Le maire déclare que le conseil est favorable à une aide financière et que les membres du conseil vont se pencher sur le montant de celle-ci lors des discussions budgétaires au cours des prochains jours.

R1112-315

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert après l'ajout des points suivants :

- 900-1 Autorisation d'achat de fleurs pour les aînés qui habitent dans les résidences pour personnes âgées
- 900-2 La Guignolée des Chevaliers de Colomb 3063 : Demande de contribution financière

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 0.1 Prière
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du lundi 7 novembre 2011
- 0.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du lundi 21 novembre 2011
- 0.6 Suivi au procès-verbal
- 0.7 Période de questions

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-1 Attribution d'un mandat de services juridiques pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012
- 110-2 Modification de l'article 4 du règlement n° 253-2005
- 110-3 Rallye Perce-Neige Maniwaki édition 2012
- 110-4 Calendrier des séances régulières du conseil 2012
- 110-5 Congé des fêtes
- 110-6 Bouffée d'oxygène – demande de contribution financière
- 110-7 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 110-8 Club de ski et de planche hiver 2011-2012

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-1 Présentation des comptes dus au 30 novembre 2011
- 130-2 Présentation des comptes payés au 30 novembre 2011
- 130-3 Présentation des salaires payés par dépôt direct ou par chèque au 30 novembre 2011
- 130-4 Rapport du dg des dépenses engagées
- 130-5 Caisse populaire – Relevé de compte au 30 novembre 2011
- 130-6 État des activités financières – suivi du budget 2011
- 130-7 Comptes de taxes en arrérages
- 130-8 Approbation des dépenses pour les travaux de drainage et de correction de mise en forme du chemin de l'Alpage
- 130-9 Avis de motion : Règlement décrétant les taux de taxes pour l'exercice financier 2012 ainsi que les conditions de perception
- 130-10 Avis de motion : Règlement établissant les tarifs applicables pour l'année 2012 pour les services supplémentaires ou spéciaux de vidange, de collecte, de transport et de valorisation des boues septiques et des eaux usées ainsi que des frais administratifs applicables

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 TRANSPORT

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

- 700-1 Bibliothèque – autorisation d'achat de mobiliers

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-1 MRCVG- Ordre du jour du 23 novembre 2011
- 800-2 MRCVG – Procès-verbal du 27 septembre 2011
- 800-3 MRCVG – Procès-verbal du 18 octobre 2011
- 800-4 Lettre du Ministre Laurent Lessard – Stratégie novembre 2011 (dr)
- 800-5 Mérite québécois de la sécurité civile 2012
- 800-6 Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale – prix hommage bénévolat Québec 2012
- 800-7 Députée de Gatineau Stéphanie Vallée – appui à notre projet de construction d'un complexe sportif
- 800-8 Loisir sport Outaouais – correspondance concernant l'intégration de l'axe cyclable au réseau de la route verte

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 7 novembre 2011

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

R1112-316

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

R1112-317

Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 21 novembre 2011

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

Monsieur Clément Chabot résidant au 19, chemin Potvin et membre du Club de curling de la Vallée-de-la-Gatineau, a déposé auprès du conseil municipal une pétition afin de demander un appui financier pour le financement du Centre Multifonctionnel de la Vallée-de-la-Gatineau.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CONSEIL MUNICIPAL

R1112-318

Attribution d'un mandat de services juridiques pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 à Dunton Rainville avocats

CONSIDÉRANT QUE la firme d'avocats Dunton Rainville de Montréal a fait parvenir une offre de services à la municipalité pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité retient les services de la firme d'avocats Dunton Rainville depuis un certain nombre d'années et que les membres du conseil sont satisfaits des services reçus au cours de la dernière année;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le renouvellement du contrat de services avec la firme d'avocats Dunton Rainville de Montréal pour l'année 2012 tel que offert et ce, tel qui suit à savoir :

1. Un service de consultation téléphonique par le maire et les fonctionnaires, étude de règlement et résolution pour un montant de 700,00 \$ plus les taxes et déboursés pour l'année 2012;
2. Un taux horaire de 150,00\$/heure pour les procès;
3. 10% relativement à la perception des taxes municipales, plus les taxes (TPS & TVQ), enquêteur, s'il y a lieu et les frais de huissier.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1112-319

Modification de l'article 4 du règlement n° 253-2005

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1076 du Code municipal du Québec, le conseil peut modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du règlement d'emprunt n° 253-2005 les travaux décrétés par le dit règlement ont été réalisés à leur totalité et que la municipalité a financé les dits travaux par l'entremise du compte courant de la municipalité et ce, en attendant de régulariser les titres de fond de terrain du nouveau chemin;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires visés par le dit règlement ont remboursé à ce jour la somme de 37 850\$ à la municipalité, dont le montant résiduel s'élève à 78 560\$;

CONSIDÉRANT QUE la période initiale d'amortissement prévue à l'article 4 dudit règlement était de 15 ans, dont 6 ans se sont écoulés depuis son approbation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyé par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'article n° 4 du règlement numéro 253-2005 soit modifié tel qui suit à savoir :

ARTICLE 4 (modifié)

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le règlement 253-2005, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 78 560\$ sur une période de 9 ans.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1112-320

Rallye Perce-Neige Maniwaki édition 2012

CONSIDÉRANT QUE monsieur Patrick Rainville, responsable des opérations du Rallye Perce-neige 2012 de Gatineau a fait parvenir une demande d'utilisation du chemin municipal, chemin du petit lac des Cèdres (PLC), section sise entre les chemins Farley et St-Jacques et ce afin d'utiliser le dit chemin pour des épreuves de classement, pour un maximum de deux périodes d'environ 90 minutes en fin d'après-midi, lors de la tenue du Rallye Perce-neige le samedi 4 février 2011;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur s'engage à avoir lors de la tenue de l'activité, une police d'assurance au montant de cinq millions de dollars (5 000 000\$) pour tout dommage causé aux tiers;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur s'engage lors de tenue de l'activité, à l'aide de véhicules officiels, de la fermeture du chemin du PLC et après le passage des concurrents, de sa réouverture à la circulation.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines autorise les organisateurs du Rallye Perce- Neige de Maniwaki édition 2012, d'utiliser le chemin du Petit Lac des Cèdres sud et nord, entre les chemins Farley et St-Jacques à des fins d'épreuve de classement et ce pour un maximum de deux périodes d'environ 90 minutes le samedi 4 février 2012 **ET QUE :**

- les organisateurs dudit rallye devront se charger en outre de la sécurité, du blocage des accès publics et privés lors de la tenue de l'événement de même que d'avertir d'avance tous les résidents individuellement de l'horaire de l'événement;

- il est également autorisé au comité organisateur de tenir deux passages de reconnaissance au cours duquel tous les concurrents passeront en convoi, encadrés par des véhicules officiels et à des vitesses réglementaires.

ADOPTÉE

R1112-321

Calendrier des séances régulières du conseil 2012

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chaque rencontre;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2012, et que celles-ci se tiendront en général le lundi et débiteront à 19h00 :

- | | |
|---------------|---------------------------|
| - 11 janvier | - 6 février |
| - 5 mars | - 2 avril |
| - 7 mai | - 4 juin |
| - 3 juillet | - 6 août |
| - 4 septembre | - 1 ^{er} octobre |
| - 5 novembre | - 3 décembre |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire trésorier, conformément à la loi qui régit les municipalités.

ADOPTÉE

R1112-322

Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes 2011-2012

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que le bureau municipal sera fermé pour la période des fêtes, du 24 décembre 2011 au 2 janvier 2012 inclusivement. Le bureau municipal ouvrira ses portes le mardi 3 janvier 2012, à compter de 8h30.

ADOPTÉE

R1112-323

Bouffée d'oxygène – demande de contribution financière

CONSIDÉRANT QUE Bouffée d'oxygène offre des services d'animation aux adolescents de la municipalité à tous les lundis soirs à la maison des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge important que les adolescents de la municipalité aient un endroit où ils peuvent se rencontrer afin de socialiser et de participer à certaines activités;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'accorder une aide financière de 2000\$ à Bouffée d'oxygène pour leur présence à la maison des loisirs à tous les lundis soirs afin d'animer des activités pour les adolescents de la municipalité. Par conséquent, le déboursé de 2000\$ est autorisé.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

CONSIDÉRANT QUE selon la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, l'article 357 « tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité, ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie ;

R1112-324

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 358 de la Loi sur les élections et référendums, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration mise à jour des intérêts pécuniaires ;

CONSIDÉRANT QU'E selon l'article 359 de la Loi sur les élections et référendums, à défaut de déposer la déclaration dans le délai fixé, le membre du conseil n'a plus le droit, à compter du dixième jour qui suit l'expiration de ce délai et tant que tel, d'assister aux séances du conseil de la municipalité, de ses comités et de ses commissions, ni à celles du conseil, des comités et des commissions de la municipalité régionale de comté, de la communauté métropolitaine ou d'une régie intermunicipale, ni à celles de tout autre conseil, comité, commission ou organisme public dont il fait partie en raison du fait qu'il est membre du conseil de la municipalité, de la municipalité régionale de comté, de la communauté ou de la régie ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général de la municipalité, monsieur Jim Smith, déclare avoir reçu de chacun des membres du conseil, une copie de leurs déclarations d'intérêts pécuniaires ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

Que les déclarations d'intérêts pécuniaires reçues sont acceptées telles qu'elles ont été déposées.

ADOPTÉE

R1112-325

Adhésion au programme hivernal 2011-2012 du Club de ski et de planche de la Haute-Gatineau

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Francine Jolivet,
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines adhère au programme de ski et de planche de la Haute-Gatineau pour la saison hivernale 2011-2012 offert aux enfants et adolescents âgés entre 9 et 16 ans résidant sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau. Les adolescents âgés de 17 ans et qui fréquentent un établissement scolaire sont également éligibles à ce programme.

Il est de plus résolu que la municipalité défraie les coûts de transport au montant de 120.00\$ par participant.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1112-326

Adoption de la liste des comptes dus au 30 novembre 2011

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,

Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des comptes dus tel que déposé et d'autoriser leur paiement pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2011, dont celui-ci représente une somme de 194 848.24\$.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal : Le conseiller monsieur Éric Galipeau se retire des délibérations de la présente résolution en raison d'un conflit d'intérêt. Une facture des Industries Galipeau est inscrite à la liste des comptes à payer et cette compagnie appartient à son frère, monsieur André Galipeau.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1112-327

Pour accepter la liste des comptes payés au 30 novembre 2011

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèque et par prélèvements a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2011, dont celle-ci représente la somme de 61 943.30\$ pour 53 chèques émis et la somme de 32 822.36\$ pour 22 prélèvements effectués et ce pour la somme totale de 94 765.66\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1112-328

Pour accepter la liste des salaires payés par dépôt direct ou par chèque au 30 novembre 2011

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des salaires payés par dépôt direct au 30 novembre 2011, dont celle-ci représente la somme de 26 213.67\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1112-329

Rapport du DG des dépenses engagées

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 256-2006, le directeur général/ secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2011, dont celui-ci représente une somme de 32 234.54\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1112-330

Comptes de taxes en arrérages

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 1022 du Code municipal du Québec, le directeur général/ secrétaire-trésorier doit préparer, dans le cours du mois de novembre de chaque année, la liste des comptes de taxes en arrérages et par la suite la déposer aux membres du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1019 du Code municipal du Québec, le paiement des taxes municipales peut être réclamé par une action intentée, au nom de la municipalité, devant la Cour du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des comptes à recevoir en date du 30 novembre 2011 s'élève à un montant de 136 146.27\$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

Qu'un dernier rappel soit acheminé pour tous les comptes de taxes en arrérage.

Que le comité d'administration générale du conseil déposera à une assemblée ultérieure, une politique de gestion des comptes à recevoir de la municipalité.

ADOPTÉE

R1112-331

Approbation de dépenses pour les travaux de drainage et de correction de mise en forme sur le chemin de l'Alpage

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution R1108-209, le conseil municipal a autorisé une dépense permettant de réaliser des travaux de drainage et de correction de la mise en forme du chemin de l'Alpage;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin de l'Alpage pour un montant subventionné de 20 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur des chemins et des rues dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1112-332

Avis de motion : Règlement décrétant les taux de taxes pour l'exercice financier 2012 ainsi que les conditions de perception

Avis de motion est donné par le conseiller Charles Rondeau, qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation un projet de règlement décrétant les taux de taxes pour l'exercice financier 2012 ainsi que les conditions de perception.

ADOPTÉE

R1112-333

Avis de motion : Règlement établissant les tarifs applicables pour l'année 2012 pour les services supplémentaires ou spéciaux de vidange, de collecte, de transport et de valorisation des boues septiques et des eaux usées ainsi que des frais administratifs applicables

Avis de motion est donné par la conseillère Francine Jolivette, qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation un projet de règlement établissant les tarifs applicables pour l'année 2012 pour les services supplémentaires ou spéciaux de vidange, de collecte, de transport et de valorisation des boues septiques et des eaux usées ainsi que des frais administratifs applicables.

ADOPTÉE

COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

R1112-334

Bibliothèque – autorisation d'achat de mobiliers

CONSIDÉRANT QUE dans le poste budgétaire de la bibliothèque pour l'année 2011, une somme de 4000.00\$ est toujours disponible;

CONSIDÉRANT QUE le comité de la bibliothèque souhaite investir ce montant dans l'achat de mobiliers pour la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une dépense de 4000\$ pour l'achat de mobiliers pour la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

VARIA

R1111-335

Autorisation d'achat de fleurs pour les aînés qui vivent dans des résidences pour personnes âgées

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de nos aînés habitent dans des résidences de personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite que nos aînés qui habitent dans des résidences pour personnes âgées reçoivent, en ce temps des fêtes, un cadeau qui égayera leurs jours;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une dépense de 200\$ pour l'achat de Poinsettia qui seront offerts aux aînés de la municipalité et qui résident dans des résidences pour personnes âgées.

Par conséquent, le déboursé d'une somme de 200\$ est autorisé.

De plus, la conseillère Francine Jolivette est mandatée afin de s'occuper de l'achat et de la distribution des fleurs aux aînés.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1112-336

La Guignolée des Chevaliers de Colomb 3063 : demande de contribution financière

CONSIDÉRANT QUE monsieur Damien Labelle, résident de la municipalité et membre des Chevaliers de Colomb 3063, a remis une lettre à la municipalité demandant une contribution financière pour la Guignolée 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Guignolée permettra aux gens démunis de la région d'avoir des paniers de Noël en ce temps des fêtes;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

D'accorder une contribution financière de cent (100\$) dollars pour la Guignolée des Chevaliers de Colomb 3063.

Par conséquent, le déboursé est autorisé et le chèque doit être émis au nom de « La Guignolée Chevaliers de Colomb 3063 ».

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1112-337

Levée de l'assemblée

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 19h45.

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/secrétaire- trésorier